



Paris, le 29 avril 2008 - n°113/D130

## Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

### Avant-projet de programmes statistiques 2009

	page
<b>Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi</b>	
<b>Insee</b>	
Direction des statistiques démographiques et sociales	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
. Division logement .....	2
Direction des études et synthèses économiques	
- Département de la conjoncture	
. Division des enquêtes de conjoncture.....	7
Direction des statistiques d'entreprises	
- Département de l'industrie et de l'agriculture	
. Division des comptes et études de l'industrie .....	14
<b>Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi</b>	
<b>Secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services</b>	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)	
- Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales .....	16
<b>Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire</b>	
<b>Secrétariat général</b> - Direction des affaires économiques et internationales	
- Service économie, statistiques et perspectives (SESP)	
Sous-direction de l'observation statistique de la construction.....	20
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) .....	28

## **Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi**

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Logement

### **1 - Exposé de synthèse**

En 2009 continueront les études à partir de l'enquête Logement 2006 et l'animation du groupe d'exploitation de cette enquête, qui réunit un grand nombre de partenaires institutionnels et de chercheurs. Le groupe d'exploitation aura en ligne de mire la confection d'un numéro spécial d'Économie et statistique sur le domaine du logement.

Parallèlement, la préparation de l'enquête Logement 2011 aura démarré. 2009 sera la période d'élaboration du questionnaire, en partenariat avec les acteurs du domaine du logement.

En matière d'indices Notaires-Insee de prix des logements, les efforts viseront à améliorer la qualité de l'information recueillie, ainsi qu'à produire de nouveaux indices, pour les régions de province et les grandes agglomérations pour lesquelles on dispose d'un nombre suffisant d'observations.

### **2 - Travaux nouveaux pour 2008**

#### **2.1. Enquête Logement 2006**

Le programme de diffusion de l'enquête aura été lancé en 2008 : contributions aux Tableaux de l'économie française (Tef), à France portrait social, séminaire de la DSDS, mise à disposition des fichiers détails et fabrication d'un Insee résultats, et rédaction de plusieurs Insee-Première.

La division pilotera les travaux du groupe d'exploitation lancé en 2008, dans le but de coordonner au mieux les études réalisées. De nombreux partenaires, institutionnels ou chercheurs, dans les domaines de l'urbanisme, de la démographie, de la construction, des conditions de vie, ont accepté de participer à ce groupe.

Le programme de publication envisagé par la division logement englobe des thèmes très variés et qui pourront s'inscrire dans des collaborations avec les partenaires du groupe d'exploitation : conditions de logement, dépenses d'énergie, bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'investissement locatif, parc HLM, etc. Un numéro spécial d'Économie et statistique sera publié en 2010.

Sur le plan méthodologique, la réflexion sur les indicateurs de peuplement sera relancée.

#### **2.2. Enquête Logement 2011**

2009 sera la période d'élaboration du questionnaire de la nouvelle enquête, prévue en 2011. Elle s'appuiera sur les bilans réalisés en 2008 et qui devront concerner les innovations de l'enquête Logement 2006 : nouveau tronc commun des ménages, utilisation de bases de sondage externes, nombreuses extensions régionales et locales, interrogation dans les Dom.

Le questionnaire devra être constitué pour un premier test papier à l'automne 2009 et des tests informatiques en 2010. Un groupe de conception sera mis en place avec les acteurs du domaine du logement fin 2008.

Une réflexion devra être menée sur la place de l'enquête Logement dans le dispositif d'observation du parc de logements, en liaison avec le recensement de la population, effectué désormais en continu. Ceci peut conduire à supprimer certaines questions pour éviter la redondance.

L'interrogation sur les revenus sera allégée lors de l'entretien et les données de revenus seront obtenues après la collecte, par appariement avec les fichiers de la DGI et de la Cnaf, en mettant à

profit les travaux réalisés dans ce sens par la Direction des statistiques démographiques et sociales (enquête patrimoine, SRCV).

### **2.3. Enquête Loyers et charges et calcul de l'indice des loyers**

L'Insee calcule l'indice des loyers qui entre dans la composition de l'indice des prix à la consommation à partir des données qu'il collecte auprès de ménages locataires dans le cadre de l'enquête trimestrielle « Loyers et charges ». Dans le but d'en améliorer la qualité, des travaux ont été engagés en vue de récupérer les données de loyer déjà collectées par d'autres organismes.

Dans le parc privé, les travaux menés sur un échantillon de la base de données de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap) depuis le quatrième trimestre 2006 donnent des résultats comparables à ceux de l'enquête Loyers et charges et pourraient donc être utilisés. La trimestrialisation de ces données, disponibles annuellement, est du ressort de l'Insee. Ceci sera réalisé en 2008 et devrait pouvoir être intégré dans les chaînes de production en 2009.

Pour le secteur social, le principe est acquis de remplacer l'enquête trimestrielle actuelle, auprès d'un échantillon de ménages locataires de logements sociaux, par une collecte directe de loyers auprès d'un échantillon de bailleurs sociaux. Les travaux débuteront fin 2008 avec l'arrivée à la division logement d'un chef de projet statistique. En 2009, une opération pilote sera lancée avec quatre ou cinq organismes pour étudier de façon concrète les situations rencontrées sur le terrain. Elle permettra de rédiger l'expression des besoins du nouveau dispositif.

En parallèle, l'Insee suivra le projet de rénovation de l'enquête annuelle sur le parc locatif social menée par le SESP, service statistique du Medad, et dont l'aboutissement est prévu en 2012, pour coordonner son approche avec celle du Medad et développer à moyen terme d'éventuelles synergies.

### **2.4. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-Insee**

Les divergences croissantes entre les résultats de la Fnaim et ceux des indices notaires-Insee ont commencé à faire l'objet de travaux de rapprochement en 2006. Ces travaux demandent à être poursuivis, sur la base des recommandations du Sénat énoncées dans une note d'information publiée fin 2007, de préciser l'origine des divergences, notamment sur la saisonnalité et la volatilité des séries.

La division est également associée aux travaux d'expertise sur la couverture du marché de l'immobilier par les bases notariales et sur la connaissance des volumes de transactions. La désaisonnalisation des séries de transactions est en phase d'aboutir à leur publication trimestrielle régulière.

En ce qui concerne les prix des logements neufs, la division Prix à la consommation participe à des travaux menés au niveau européen et a commencé à réfléchir à la fabrication d'un indice concernant les logements neufs. Ces travaux ont été soumis au Conseil scientifique des indices notaires-Insee, dont la division Logement assure le secrétariat, et sont en cours de discussion dans ce cadre.

L'avis du Cnis sur le programme 2004-2008 encourageait l'Insee à développer l'analyse des relations entre les loyers et les prix des logements. Une étude pourrait être entamée par la division en 2009, qui ferait suite à des travaux qui vont avoir lieu en 2008 sur les loyers observés à l'enquête Logement de 2006 et à l'enquête Loyers et charges.

## **3 - Opérations répétitives**

### **3.1. Enquête Loyers et charges et calcul de l'indice des loyers**

L'enquête Loyers et charges continuera à être réalisée sur les champs pour lesquels il ne sera pas fait appel à des sources externes, selon des modalités identiques à celles en vigueur (chaque logement est interrogé cinq trimestres consécutifs, la première et la dernière fois en visite, les interrogations intermédiaires ayant lieu par téléphone).

### **3.2. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-Insee**

La division Logement procède à la validation des indices calculés pour l'Île-de-France et pour la province, ainsi qu'au calcul et à la diffusion des indices métropolitains, et assure le secrétariat du Conseil scientifique.

La transmission des données par les notaires aux conservations des hypothèques, à la CINP (chambre de Paris) et à Perval (province), par voie électronique, devrait se généraliser progressivement à partir de 2008. Elle permettra de lisser les délais de transmissions et d'améliorer les taux de couverture.

Depuis la labellisation par le Conseil scientifique des indices calculés pour les régions Rhône-Alpes et PACA par Perval, aucune autre région ou grande agglomération de province n'a pu être labellisée, ceci en raison, entre autres, d'un taux de couverture insuffisant des bases notariales. Le Conseil Scientifique a précisé début 2008 les critères qui permettent de procéder à la validation d'indices régionaux ou d'agglomération. Cette validation se fera au fur et à mesure de l'investissement des notaires à transmettre les informations nécessaires.

Les travaux d'actualisation du parc de référence des indices doivent être renouvelés en 2008, le précédent changement datant de 2003 ; réalisés par les chambres de notaires, ils seront suivis sur le plan méthodologique par la division Logement.

### **3.3. Bilan annuel Logement et compte satellite du logement**

Pour les besoins du compte satellite du logement, la division Logement estime chaque année le parc de logements et son évolution, en coopération avec le SESP du ministère de l'environnement. Il s'agit d'un travail de synthèse, qui s'appuie sur plusieurs sources (recensements, Sitadel, enquêtes Logement).

Les chiffres sont produits par tranche de taille d'agglomération, type d'habitat (individuel, collectif), catégorie du logement (résidence principale, résidence secondaire ou logement occasionnel, logement vacant), et statut d'occupation (pour les résidences principales). On pourra relancer la réflexion sur le calcul de chiffres régionaux.

Une publication conjointe de l'Insee et du SESP apparaît opportune en 2009, à l'occasion du changement de base pour les estimations de parc (actuellement recensement de 1999), changement qui sera réalisé à l'issue du premier cycle des enquêtes annuelles de recensement.

## **4 - Allègement de la charge statistique des entreprises**

Le remplacement progressif de certains pans de la collecte de l'enquête Loyers et charges auprès des ménages par l'exploitation de sources externes se ferait à faible coût auprès des bailleurs : en effet, dans le secteur locatif privé, il sera fait appel à des fichiers déjà existants tandis que, dans le secteur locatif social, l'Insee vise un dispositif léger. De plus le dispositif auprès des bailleurs sociaux a vocation à converger à terme avec le projet de rénovation de l'enquête sur le parc locatif social du Medad.

## **5 - Aspects particuliers du programme 2009-2013**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Indices Notaires-Insee : cf. III.3. supra.

Le bilan des extensions régionales et locales réalisées à l'enquête Logement 2006 devra être tiré en vue de leur renouvellement éventuel.

### **5.2. Aspects environnement**

Le questionnaire de l'enquête logement 2011 comprendra comme ses prédécesseurs un questionnement sur les dépenses d'énergie dans l'habitat des résidences principales. Une collaboration envisagée avec le Medad a pour but de mesurer les consommations (cf. avant-projet de moyen terme).

### **5.3. Aspects européens**

La mesure des consommations d'énergie envisagée avec le Medad (cf. avant-projet de moyen terme) s'appuiera sur les expériences de pays européens.

Les indicateurs européens sur les conditions de logement disponibles aujourd'hui sur le site d'Eurostat (surpeuplement, nombre de pièces par personne, part des charges financières dues aux coûts de logement) sont ceux du panel européen des ménages, interrompu en 2001, et de l'enquête budget de familles. Des travaux sont en cours sur la qualité des données issues de Silc, successeur du panel. De manière générale, il faudra s'engager dans une comparaison des indicateurs entre ces sources et celles spécifiques sur le logement (enquêtes logement, compte satellite du logement), actuellement non mobilisées.

## **6 -Diffusion des travaux**

### **6. 1. Enquête Logement 2006**

La mise à disposition des fichiers détails et de tableaux devant être réalisée en 2008, notamment sur le web de l'Insee (fichiers détails et tableaux détaillés), 2009 sera consacrée essentiellement à des études publiées sur les différents supports de l'Insee ou avec des partenaires extérieurs dans le cadre du groupe d'exploitation de l'enquête.

### **6.2. Indices des Loyers**

Les indices sont diffusés par le biais des publications habituelles de l'indice des prix à la consommation. La publication de résultats détaillés par la division a été interrompue depuis la réduction de l'échantillon en 2005. On pourra s'interroger sur l'opportunité de reprendre la publication, dans les domaines où l'observation aura été enrichie par les données en provenance de bases externes (Olap en 2009).

### **6.3. Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens**

Les indices font maintenant l'objet d'un Insee-Première une fois par an et d'un Infos-Rapides tous les trimestres. Cependant, pour les raisons évoquées plus haut, l'Insee-Première de 2007 n'a pas pu être publié. La publication sera reprise en 2008.

L'Insee-Première et les Infos-Rapides sont mis en ligne sur le web de l'Insee. Les séries longues d'indice sont mises à disposition sur le web Insee également, depuis 2007, dans la Banque de données macro-économiques.

Par ailleurs, les chambres de notaires organisent désormais une conférence de presse commune en janvier. Le chef de la division Logement y présente les résultats nationaux et répond aux questions des journalistes.

### **6.4. Bilan annuel logement**

Les principaux résultats sont repris dans le rapport annuel de la commission des Comptes du logement. Le changement de base avec la disponibilité d'un cycle complet d'EAR pourrait être l'occasion d'une publication plus ciblée et à plus large diffusion.

## **7 Suivi des travaux prévus au programme de moyen-terme 2004-2008**

### **7.1. Enquête Logement 2006**

Les fichiers provisoires de l'enquête ont été livrés en février 2008, soit avec six mois de retard sur la date prévue. Les fichiers définitifs seront livrés également en retard, en mars 2008 au lieu de janvier.

Ces retards s'expliquent par un contexte tendu en moyens au sein de la division et par des difficultés à valider les données compte tenu de la complexité de l'enquête (plan de sondage, enquête à vagues, nouveau tronc commun, calage sur les EAR).

## **7.2. Enquête Loyers et charges et indice des loyers**

La rénovation de la chaîne de calcul de l'indice des loyers est achevée ; la mise en place de l'indice rénové est programmée pour 2008, sous réserve de validation par la division Prix à la consommation. En ce qui concerne les charges locatives, l'année 2008 sera consacrée à évaluer la qualité de l'information recueillie dans l'enquête Loyers et charges ; il faudra également analyser ce que peuvent apporter les bases externes dans ce domaine.

## **7.3. Indices Notaires-Insee**

Les indices font maintenant l'objet de publications régulières (cf. plus haut). Cependant, pour les raisons de moyens évoquées plus haut, l'Insee-Première de 2007 n'a pas pu être publiée. La publication sera reprise en 2008.

## **7.4. Projection de ménages et de logements**

A partir des résultats de l'exploitation complémentaire « Ménages-Familles » du nouveau recensement, courant 2006, la division « Logement » de l'Insee a procédé à une nouvelle projection du nombre de ménages. La précédente avait été réalisée courant 2002 sur la base des résultats du recensement de 1999.

## **7.5. Bilan annuel Logement**

Les séries du parc de logements bénéficient dès à présent d'un calage partiel sur les résultats du nouveau recensement, alors qu'il était initialement envisagé de ne commencer à caler les chiffres du parc de logements sur ceux du recensement qu'au terme d'un cycle complet d'enquêtes de recensement. En revanche, l'idée de mobiliser des sources administratives autres que SITADEL (fichiers EDF, fichiers fiscaux) pour l'estimation annuelle a été abandonnée, les résultats des investigations menées sur les fichiers fiscaux s'étant révélés peu satisfaisants.

## **7.6. Études**

Le numéro spécial d'Économie et Statistique à partir de l'enquête Logement 2002 inscrit au programme de moyen terme est sorti en 2005 (numéro double).

# **A N N E X E**

## **Publications diffusées en 2007-2008**

Alain JACQUOT : « l'occupation du parc HLM : un éclairage à partir des enquêtes logement de l'Insee », Rapport pour la Cour des comptes F0708 (juillet 2007)

Denis CHARPIN, Carmel CHARPIN-KADOUCHE, Alain JACQUOT, « Prevalence and Risk Factors for Damp Housing : results from the french 2002 Housing survey » Document de travail F0703 (mars 2007)

En préparation, sortie prévue en avril 2008 : un Insee-première sur les conditions de logement à partir de l'enquête de 2006

## **1. Exposé de synthèse**

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture continueront à porter sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Le point central du programme statistique 2009 des enquêtes de conjoncture concernera l'opération de changement de nomenclature. La DG-ECFIN, en charge du programme européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, a proposé d'introduire le changement de nomenclature en mai 2010. L'impact de cette opération sera important lors de la phase de production, qui demandera un investissement important pour les responsables d'enquêtes et l'équipe de maintenance de l'application Conjoncture. Les travaux prendront de plus en plus d'ampleur à partir de mi-2008 et devraient pouvoir se terminer fin 2009. Il faudra ainsi notamment adapter les programmes pour intégrer les nouveaux codes APE (en 5 positions), les nouveaux codes NAF, convertir l'activité des entreprises et les codes produits en nouvelle nomenclature, déterminer de nouvelles pondérations, calculer les soldes d'opinion en nouvelle nomenclature, rétropoler les données antérieures en nouvelle nomenclature, opération qui ne pourra être totalement automatisée et qui nécessitera d'étudier au cas par cas tel ou tel aspect de l'opération.

La DG-ECFIN a par ailleurs demandé aux instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture de transmettre les données un jour plus tôt à 12 heures (au lieu de 16 heures actuellement) à partir de mai 2008 et deux jours plus tôt en 2009. Il a également été approuvé la proposition de la DG-ECFIN d'avancer la transmission des résultats de l'enquête sur les investissements dans l'industrie à la fin du mois d'avril (contre fin mai actuellement) et à la fin du mois de novembre (contre fin décembre actuellement).

La division des enquêtes de conjoncture poursuivra en 2009 l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'enquête trimestrielle « Investissements dans l'industrie », qui sera la 8<sup>ème</sup> enquête de conjoncture à bénéficier du dispositif en ligne.

Deux innovations, assez fondamentales, seront également étudiées, et selon les conclusions, mises en œuvre : d'une part, le recueil des constantes structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des données des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment des sources administratives, pour ne plus avoir à demander ces informations sur les questionnaires d'enquêtes ; d'autre part, la suppression de la saisie manuelle des réponses conjoncturelles réalisée à l'Insee, soit en introduisant un dispositif de lecture optique des questionnaires (sur le modèle du recensement de la population), soit en sous-traitant la saisie en externe.

S'agissant des innovations de produits, les travaux consisteront à étendre le champ des indicateurs synthétiques, pour développer des indicateurs « France », de manière à disposer d'une vision macro-économique de la conjoncture française et non plus uniquement sectorielle comme pour les indicateurs existants. Les enquêtes de conjoncture s'approprieront également les recommandations de la mission sur la réforme du système de publication des Informations Rapides.

## **2. Travaux nouveaux pour 2009**

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2009.

## 2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

Sera étudiée une utilisation plus intensive des données des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment des sources administratives, lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs).

## 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

Les travaux statistiques prévus pour 2009 continueront à porter sur l'introduction de nouvelles innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

### 2.3.1. Innovations de gestion

- Travaux, très conséquents, attendus dans le cadre du changement de nomenclature, dont l'application s'imposera à toutes les enquêtes de conjoncture, très vraisemblablement en mai 2010 : intégrer les nouveaux codes APE (en 5 positions), les nouveaux codes NAF, convertir l'activité des entreprises et les codes produits en nouvelle nomenclature, déterminer de nouvelles pondérations, calculer les soldes d'opinion en nouvelle nomenclature, rétopoler les données antérieures en nouvelle nomenclature, ... ;
- Transmission avancée d'un jour à 12 heures (au lieu de 16 heures actuellement) à partir de mai 2008 et de deux jours en 2009 des résultats des enquêtes de conjoncture à la DG ECFIN. Avancement également de la transmission à la DG-ECFIN des résultats de l'enquête sur les investissements dans l'industrie à la fin du mois d'avril (contre fin mai actuellement) et à la fin du mois de novembre (contre fin décembre actuellement), à partir de la fin 2008 ;
- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet à l'enquête trimestrielle sur les « Investissements dans l'industrie » en 2009. Programme qui se finalisera par la mise en ligne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la « Construction immobilière » en 2010 ;
- Étudier, et selon le cas, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment les sources administratives, pour ne plus avoir à demander ces informations sur les questionnaires d'enquêtes ;
- Étudier, et selon le cas, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses conjoncturelles. Sera notamment étudiée la possibilité, soit d'introduire un dispositif de lecture optique des questionnaires (sur le modèle du recensement de la population), facilité par le fait que la plupart des réponses sont qualitatives ; soit de soustraire la saisie en externe ;
- Investissement statistique et informatique à prévoir dans le cadre de la Refonte de l'application Conjoncture.

### 2.3.2. Innovation de produits

- Développement de nouveaux indicateurs synthétiques « France », de manière à disposer d'une vision macro-économique de la conjoncture française et non plus uniquement sectorielle comme pour les indicateurs existants ;
- Mise en œuvre des recommandations de la mission sur la réforme du système de publication des Informations Rapides, notamment la diffusion des séries longues depuis la BDM2 et la standardisation des Informations Rapides ;
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes, en 2008 et 2009, pour les enquêtes de conjoncture « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ».

### 2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

La DG-ECFIN est chargée d'assurer la production de statistiques communautaires sur les enquêtes de conjoncture. Cette coopération est obtenue dans le cadre du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC). Le SEHEC est un partenariat comprenant la DG-ECFIN, les instituts nationaux de statistique et d'autres organismes statistiques nationaux responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion de statistiques européennes sur les enquêtes de conjoncture.

Au cours de l'année 2009, les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture coordonné par la DG-ECFIN porteront sur l'introduction de la nouvelle nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture, l'intérêt de développer davantage les questions sur l'investissement, la couverture du secteur des services, l'enquête pilote dans le secteur des services financiers, les questions quantitatives sur les prix, les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes et la construction d'indicateurs synthétiques à partir de modèles à facteurs dynamiques.

### 3. Opérations répétitives

#### 3.1 Enquêtes

En 2009, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle de conjoncture dans les services	4 500 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	3 750 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment	2 500 entreprises	Non(*)	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non(*)	Oui
Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros	3 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment	1 500 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non

(\*) A la date de rédaction de ce document.

#### 3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Sans objet.

#### 3.3 Autres travaux

Sans objet.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Plusieurs allègements de questionnaires ont été initiés les années précédentes, qui pourront le cas échéant être poursuivis en 2009, notamment pour les questions relatives aux retards et délais de paiement.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. À la date de janvier 2008, ce dispositif est désormais proposé à six enquêtes de conjoncture : « Commerce de gros », « Industrie », « Services », « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Artisanat du bâtiment ».

L'utilisation plus intensive des données des statistiques annuelles d'entreprises, et notamment des sources administratives, lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs), pourra également contribuer à diminuer la charge statistique des entreprises.

## **5. Aspects particuliers du programme 2009**

### **5.1 Aspects « régionaux et locaux »**

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

### **5.2 Aspects « environnement »**

Sans objet.

### **5.3 Aspects « européens »**

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission européenne, plus précisément à la Direction Générale des Affaires Économiques et Financières.

## **6. Diffusion des travaux**

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats détaillés des enquêtes de conjoncture européennes sont également diffusés sur le site internet de la Commission européenne :

[http://europa.eu.int/comm/economy\\_finance/indicators/businessandconsumersurveys\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm)

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La plupart des séries des enquêtes de conjoncture sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM). Ces séries seront désormais en ligne sur le site internet de l'Insee (BDM2).

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est précisée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais. Des volumes méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture « Commerce de détail », « Commerce de gros », « Bâtiment » et « Industrie » sont disponibles. Suivront en 2008 et 2009 des volumes correspondant pour les enquêtes « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ». Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et de consultation des résultats par internet et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales,

européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Résultats transmis chaque mois à la CE. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes européennes : janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : exécutée en 2004. Extension de l'enquête « Services » au transport routier de marchandises : février 2006.
Collecte et consultation des résultats par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Ouverture : - « Commerce de gros » : janvier 2004. - « Industrie » : novembre 2005. - « Services » : mai 2006. - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de détail » : juin 2007. - « Artisanat du bâtiment » : janvier 2008 - « Trésorerie dans l'industrie » : programmé en juin 2008.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Dans le cadre des plans d'action qualité de l'Insee.	Engagements pris dans la fiche action qualité n°24 du plan d'action 2006 tenus. Engagements pris dans la fiche action qualité n°12 du plan d'action 2007 tenus. Engagements pris dans la fiche action qualité n°8 du plan d'action 2008.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Notes et Point de conjoncture</i> , ...	Indicateur du climat des affaires : - « Commerce de gros » : juillet 2006. - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de détail » : décembre 2007. Indicateur de retournement : - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de gros » : programmé courant 2008.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : - « Commerce de détail » : octobre 2005. - « Commerce de gros » : février 2006. - « Bâtiment » : mai 2006. - « Industrie » : parution début 2007. - « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » : programmés à partir de 2008.
Évolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures).	Démarche en continu. Déclaration d'intention de projet, suivie d'une étude d'urbanisation sur l'existant macroscopique de l'ensemble des statistiques infra-annuelles d'entreprise.

## **1. Exposé de synthèse**

Les travaux pour le cadre central de la Comptabilité Nationale concernant l'industrie sont menés par la division Agriculture en ce qui concerne les IAA et par la Division Comptes et Études de l'Industrie pour les autres industries manufacturières et l'Énergie.

La nouvelle base des comptes nationaux (base 2000) utilise massivement les données du système intermédiaire d'entreprises (SIE). En plus de l'évaluation de la production des branches, on utilise ces données pour recalculer le taux de valeur ajoutée des branches. Ces données sont aussi utilisées pour fournir une cible des marges commerciales par produits. Il y a désormais une intégration plus forte entre les travaux de statistiques d'entreprises (le SIE) et les travaux de comptabilité nationale (les ERE).

L'année 2009 verra la publication de la quatrième campagne des comptes en base 2000 (année 2006 en compte définitif, 2007 en compte semi-définitif et 2008 en compte provisoire).

En fin 2008, on élaborera le compte définitif 2006 et on débutera les travaux du compte semi-définitif 2007. En 2009, les travaux porteront sur la fin du compte semi-définitif 2007, sur le compte provisoire 2008. Les comptes 2006 définitif, 2007 semi-définitif et 2008 provisoire seront publiés en mai 2009. On engagera au mois de décembre le début des travaux du compte semi-définitif de 2008.

La spécificité de l'année 2009 est le non-établissement du SIE 2007 et le caractère très particulier du compte définitif 2007. Afin de dégager des moyens pour l'évaluation de la base 2005, il n'y aura pas de SIE définitif 2007 dans le cadre de la base 2000 et le compte 2007 définitif reprendra, pour l'essentiel, les données du compte semi-définitif.

En ce qui concerne la base 2005, on effectuera en parallèle des études des améliorations les plus importantes à faire et des premiers chiffrements des années de base. Ces travaux sont rendus plus délicats par le triple changement de la base des comptes, de la nomenclature d'activité et de produits et de la méthode de fabrication des données de la statistique d'entreprise.

Les équilibres ressources-emplois sont désormais élaborés sous PELICAN. Toutes les communications de données avec les unités du Département des Comptes Nationaux se font exclusivement sous PELICAN.

## **2. Travaux nouveaux pour 2009**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs**

Néant

## **3. Opérations répétitives**

*Comptes nationaux (industrie et IAA)*

On est désormais dans les campagnes courantes de la base 2000. Les travaux de la campagne courante 2006-2008 débiteront par le SIE 2006, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2009. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce devront faire l'objet d'un examen approfondi. L'amélioration de la statistique d'entreprise renforce l'utilisation du SIE non seulement pour le compte définitif mais aussi pour le compte semi-définitif. L'intégration est moins poussée, faute d'informations intégrées sur les branches d'entreprises. Mais le SIE fournit une « évaluation cible » pour le total de la valeur ajoutée des entreprises. Il fournit aussi des informations globales sur les variations de stocks et les marges de commerce.

PELICAN est désormais l'outil standard de fabrication des comptes et de communication entre les unités.

## **6. Liste des publications**

### **6.1 Publications permanentes**

Participation au Rapport de la commission permanente de concertation sur l'industrie (secrétariat : Sessi).

### **6.2 Publications à paraître**

En 2008 : quatre Insee Première sur les évolutions en 2007 des branches industrielles.  
En 2009 : quatre Insee Première sur les évolutions en 2008 des branches industrielles.

## **Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi**

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

. -Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales

### **1. Exposé de synthèse**

L'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales a qualité de service statistique ministériel (SSM) il est rattaché à la Direction du commerce de l'artisanat des services et des professions libérales (DCASPL) du MINEFE. C'est un bureau de la sous-direction A de cette direction. Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) et également les PME (entreprises indépendantes de moins de 250 salariés).

Son champ est donc transversal et se situe dans le champ de trois des formations du CNIS : commerce et services, industrie, urbanisme et logement.

L'observatoire n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

#### **Pour ce qui concerne la formation Commerce, services**

Il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

- pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes
- pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,
- pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene où une variable permet de distinguer les activités artisanales et de déterminer la classe de cette activité selon la nomenclature NAFA (nomenclature des activités française de l'artisanat)

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base des « liaisons financières » (LIFI). Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi ainsi que les EAE. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métreurs) et des activités de conseil non réglementées (ingénierie, conseil en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseil pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

De même que pour l'artisanat, les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Certaines données statistiques concernant les professions libérales sont issues des caisses d'assurance maladie des professions libérales, des syndicats professionnels ou des ordres dans le cas des professions réglementées.

### **Pour ce qui concerne la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie**

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF Rév1 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans les industries correspondant aux divisions 17 à 37 de la NAF, les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

### **Pour ce qui concerne la formation Urbanisme, équipement, logement**

Les activités relevant de l'artisanat qui sont définies par le décret du 2 avril 1998 sont très exactement, sans aucune omission, celles de la section "Construction" de la NAF Rév1 (division 45 de la NAF). Mais selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable.

#### **Avertissement**

L'aboutissement des projets de réorganisation effectués dans le cadre du RGPP risquent de bouleverser le programme pour 2009, ébauché ci-après.

## **2. Travaux nouveaux pour 2009**

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles**

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée..

### **2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009**

pas de changement dans les exploitations de fichiers administratifs qui sont les principaux travaux statistiques de l'observatoire, en attendant la mise en place de RESANE

### **2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009**

Les travaux s'orientent notamment de plus en plus vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux se mettent en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat, les activités libérales).

Des travaux d'études sur les évaluations des politiques viseront à élaborer un corpus méthodologique d'évaluation.

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1 Enquêtes**

Néant

#### **3.2 Exploitation de fichiers administratifs**

- Tabulation du répertoire Sirene3
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances des entreprises, notamment artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Créations des entreprises, notamment artisanales et libérales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

#### **3.3 Autres travaux**

Néant

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Cette rubrique ne concerne pas l'observatoire qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

L'observatoire mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

### **5. Aspects particuliers du programme 2009**

#### **5.1. Aspects "régionaux et locaux"**

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés

Par ailleurs la DCASPL avait piloté en 2004 un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

#### **5.2. Aspects environnement**

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

#### **5.3. Aspects "européens"**

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées pour 2009.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

## 6. Liste des principales publications récurrentes en 2009

- Guide de la grande et moyenne distribution en France - Edition 2009-2010
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.gouv.fr/>).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME/TPE (annuel sur papier et sur le site).

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'objectif général du programme à moyen terme 2004-2008 était de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

De ce point, une meilleure approche des critères permettant de caractériser l'indépendance des entreprises a été adoptée. Il en résulte une analyse économique des secteurs largement améliorée.

Les partenariats avec d'autres organismes (Oséo, ACFCI, CCIP, CDC, Banque de France, APCE, ISM, ENS Cachan, OCDE notamment) ont permis de grossir de manière conséquente le nombre des études.

Ces études sont, soit réalisées en interne à la DCASPL, soit demandées à des services spécialisés du ministère (CGEFI ou CREDOC notamment) ou à des prestataires extérieurs (prestataires de services spécialisés ou organisations professionnelles sur la base d'une convention). Dans ce cadre, vingt études ont été réalisées depuis 2005, autant sont en cours. Une petite dizaine en 2007 et autant en 2008. Les thématiques des études couvrent l'ensemble du champ de compétence de la DCASPL (équipement commercial, formation, simplifications, questions économiques et sociales, juridiques et immobilières, réseaux d'accompagnement, focus fréquent sur les comparaisons internationales).

Un grand nombre des études réalisées sont ensuite publiées sur le site Internet du ministère (« [www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr) ») de façon à valoriser les informations sur les PME. Certaines d'entre elles peuvent faire également l'objet d'un 4 pages électronique, dénommé « PME/TPE en bref » en ligne sur le site ministériel

Par ailleurs, la DCASPL a travaillé en réseau avec les autres acteurs nationaux qui réalisent aussi des études sur les PME. A cet effet, elle a effectué aussi un travail de veille pour le compte du ministère.

## **Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire**

Plusieurs directions du ministère se partagent les travaux de production statistique, en particulier le Secrétariat général (SG) et la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). L'essentiel des travaux dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement et du logement est toutefois réalisé par le Service économie, statistiques et prospective (SESP) du SG, et plus particulièrement par la sous-direction de l'observation statistique de la construction.

**Secrétariat général** - Direction des affaires économiques et internationales  
Service économie, statistiques et prospective (SESP)  
Sous-direction de l'observation statistique de la construction

### **1. Exposé de synthèse**

En 2009, deux projets de grande ampleur devraient aboutir : la mise en place de la nouvelle application Sitadel de suivi des permis de construire, et le projet Resane de refonte des statistiques annuelles d'entreprise. Une refonte substantielle de l'enquête annuelle sur le parc locatif social (EPLS), engagée en 2008, aura pour échéance le début de l'année 2010. Des bouleversements sont attendus aussi du côté de l'indice du coût de la construction, pour lequel le mode de calcul en vigueur va être abandonné au profit de la méthode hédonique, la taille de l'échantillon de l'enquête sera accrue, et le mode de collecte fera l'objet d'un réexamen d'ensemble.

La sous-direction de l'Observation statistique de la construction poursuivra ses efforts en vue d'une mobilisation plus intense des fichiers administratifs. Cela passe notamment par l'utilisation de la source fiscale et des DADS pour recueillir des données relatives aux entreprises dans le cadre du projet Résane, qui permettra d'alléger de manière concomitante le questionnaire des enquêtes annuelles auprès des entreprises.

En matière environnementale, une enquête sur les déchets de la construction sera réalisée, et la sous-direction poursuivra, en liaison avec l'Insee, l'Ademe, le CSTB, le Ceren et les autres directions concernées du Medad, les réflexions préalables à la mise en place d'une enquête auprès des ménages au sujet de leur consommation d'énergie résidentielle.

### **2. Travaux nouveaux pour 2009**

#### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

##### Enquête sur le parc locatif social (EPLS)

Le projet de rénover l'enquête annuelle sur le parc locatif social, qui va être lancé en 2008, s'étendra sur toute l'année 2009. L'enquête actuelle présente trois défauts majeurs. Tout d'abord, l'enquête n'est pas obligatoire, pour les bailleurs sociaux membres de la FNSEM ou de l'USH. La nouvelle enquête sera obligatoire pour l'ensemble des bailleurs sociaux et l'obligation de réponse résultera d'un acte législatif spécifique, au titre des besoins en information de l'Etat pour la conduite des politiques du logement. Ensuite, l'unité statistique de l'enquête n'est pas définie précisément : certains bailleurs remplissent un questionnaire pour chaque logement de leur patrimoine, d'autres pour une cage d'escalier, un immeuble ou même un groupe d'immeubles. Avec la nouvelle enquête l'unité statistique sera clarifiée, et ce sera le logement. Afin d'alléger la charge de réponse des bailleurs, le questionnaire de l'enquête se limitera à quelques éléments essentiels, présents dans les – et aisément extractibles des - systèmes d'information des bailleurs. Enfin les règles applicables en matière de diffusion, à l'échelon local, ne permettent pas aux instances impliquées dans le montage

des politiques de l'habitat d'avoir accès aux données qui leur seraient nécessaires. Ces règles seront mises à plat, dans le respect des dispositions législatives en vigueur.

La nouvelle enquête, qui constituera un inventaire annuel des logements sociaux et pourra servir de base de sondage pour des enquêtes statistiques complémentaires, entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les plus gros organismes. La rénovation devrait permettre des simplifications et vise une cohérence accrue entre les différentes sources d'informations sur le logement social. Des représentants des utilisateurs et des organismes bailleurs de logements sociaux seront associés au projet. Ce projet de rénovation a obtenu un avis d'opportunité favorable, lors de la réunion de mai 2006 de la formation « urbanisme – équipement – logement ».

#### Enquête thématique sur les déchets produits par l'activité de la construction

Cette enquête aura pour objectif général de recaler les estimations biennales fournies à Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de déchets (RSD) demandant des statistiques de production de déchets selon leur nature et leur mode d'élimination.

Deux autres utilisateurs importants seront la FNTP, qui a mis en place en parallèle un répertoire des décharges en France, et les pouvoirs publics qui, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, mettent un accent tout particulier sur les déchets de la construction.

#### Resane

Le service poursuivra sa participation active au projet RESANE de réforme des statistiques annuelles d'entreprises. Il continuera son investissement méthodologique sur une approche des groupes d'entreprises. Dans la mesure des possibilités du SESP, une expérience de profilage sera conduite pour un des majors du secteur et/ou pour un groupe plus modeste mais fortement intégré.

#### Enquête sur la consommation d'énergie résidentielle des ménages

Le secteur du bâtiment est responsable d'une part importante des émissions de gaz à effets de serre, et pourtant les consommations individuelles d'énergie dans l'habitat et dans les locaux non résidentiels sont mal connues. Or la définition de politiques pertinentes gagnerait à s'appuyer sur une mesure précise des consommations et de leurs déterminants (dans l'habitat : qualité et consistance du bâti, comportements et caractéristiques socio-démographiques des ménages, données climatiques et météorologiques,...).

Un groupe de travail s'est constitué en septembre 2007, pour réfléchir à la mise en place d'enquêtes sur la consommation d'énergie dans les bâtiments. Ce groupe de travail, qui rassemble des représentants de l'Insee et des services statistiques ministériels concernés (SESP, OE et IFEN), de directions du Medad (DGUHC, CGPC, DAEI) et d'organismes intéressés (Ceren, Ademe, CSTB), concentre sa réflexion (au moins dans un premier temps) sur l'habitat. Trois scénarios possibles semblent émerger :

Celui d'une enquête complémentaire, adossée à la prochaine enquête nationale logement de l'Insee (qui aura lieu en 2011). Lors d'une deuxième visite serait réalisée une mesure de la performance thermique et de la consommation énergétique, la deuxième visite étant conduite non pas par un enquêteur généraliste mais par un professionnel qualifié ;

Celui de la mise en place d'un panel de logements, sous l'égide de l'Insee ou d'un SSM, qui seraient visités annuellement et sur lesquels serait relevée chaque année la consommation d'énergie. En première visite la performance thermique du logement ferait l'objet d'une évaluation par un professionnel qualifié ;

Celui d'un renforcement des panels existants du Ceren, avec une augmentation de la taille d'échantillon et un réexamen des méthodes d'échantillonnage.

Quelque soit le scénario retenu, les réflexions préparatoires devront se poursuivre en 2009, et le SESP sera appelé à contribuer, sous des modalités qui restent à préciser.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009**

### Un nouveau suivi statistique de la construction neuve de logements et de locaux

L'ordonnance de simplification du code de l'urbanisme a été rendue publique le 8 décembre 2005. Elle pose les grands principes de la réforme des autorisations de construire et renvoie à un décret en Conseil d'État pour ce qui est de ses modalités précises.

L'ordonnance stipule en effet : « Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent titre. Il précise en outre les conditions dans lesquelles des informations statistiques sont demandées aux pétitionnaires, ainsi que les modalités de leur transmission par l'autorité compétente. ».

Le décret a été publié le 5 janvier 2007 (Art. R431-34 du code de l'urbanisme). Il comporte des dispositions relatives au suivi statistique de la construction neuve. Aux informations strictement nécessaires à l'instruction des différentes demandes de permis de construire, les formulaires comportent également des informations complémentaires, en vue de la collecte statistique.

Après la réforme dont la mise en œuvre a été effective au 1<sup>er</sup> octobre 2007, il n'y a plus que 3 types d'autorisation :

le permis de construire,  
le permis d'aménager,  
le permis de démolir, qui ne sera nécessaire que si le conseil municipal en décide.

Les projets de peu d'ampleur relèvent d'une simple déclaration préalable ou ne sont l'objet d'aucune formalité pour les plus simples. Le certificat de conformité a été supprimé, la déclaration d'achèvement de travaux, dénommée dorénavant Déclaration d'Achèvement et Attestation de Conformité des Travaux (DAACT) a pris ainsi une importance accrue.

La réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007, et le SESP a procédé à une maintenance applicative pour être en mesure d'intégrer les données des nouveaux formulaires. La continuité des statistiques a donc été assurée par le déploiement, en mode dégradé d'une version modifiée de l'application actuelle depuis octobre 2007. Une nouvelle application d'architecture nationale sera mise en place fin 2008 ou début 2009. Elle devra prendre en compte les nouveaux documents d'urbanisme, mais aussi apporter des améliorations en termes de qualité et d'homogénéisation des traitements notamment par le passage d'une application régionalisée à une application centralisée.

#### Le suivi des mutations de logements anciens

Le ministère de l'écologie a acquis, sur financement de la DGUHC et du SESP, les informations sur les actes notariés contenues dans la base de données des notaires de province et d'Ile-de-France pour les années 2000, 2002 et 2004 et 2006. Les données 2008 sont en cours d'acquisition. Tout cela permet d'actualiser les résultats de l'ancienne enquête EXISTAN interrompue en tant qu'opération nationale, après la publication des résultats de l'année 2000.

En raison du coût élevé d'acquisition de ces données, la concertation doit reprendre avec la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (BNDP) au sein du service à compétence nationale COPERNIC. L'objectif est de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers, par exploitation statistique de cette base de données lorsqu'elle sera organisée en info-centre (en 2008-2009), afin d'obtenir des résultats en termes de nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis.

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1. Les enquêtes**

##### Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

L'enquête ECLN a été rénovée, par enrichissement de son questionnaire de questions nouvelles (données qualitatives sur le projet et investissement locatif parmi la motivation des acquéreurs), la mise en place d'une nouvelle architecture informatique nationale et de nouvelles modalités de

diffusion des résultats. Cette rénovation s'est achevée en 2007. De nouvelles règles de diffusion seront mises en oeuvre.

#### Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB)

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir a été lancée en 2006. En 2007, les premiers résultats annuels ont donné lieu à publication. Il est convenu après 2 années de production de réaliser un bilan et de conduire une expertise en comparant les données de l'enquête avec celles des bases de données notariales. Ce bilan permettra de reconsidérer l'opération à un moment où l'accès à la base nationale de données patrimoniales de la DGI (base exhaustive) devrait permettre d'envisager une exploitation des informations contenues dans l'acte notarié.

#### L'enquête sur le parc locatif social (EPLS)

En attendant la mise en place de l'enquête renouvelée (cf. point 2.1), l'application actuelle sera maintenue sans évolution notable hormis les éventuelles adaptations rendues nécessaires par les évolutions réglementaires.

#### Enquête annuelle d'entreprise (EAE)

*L'enquête annuelle d'entreprise sur l'exercice 2006 avait été réalisée dans une nomenclature intermédiaire qui a permis de coder l'activité principale des entreprises selon la nomenclature actuelle et future nomenclature d'activité (NAF.rev2). En 2008, sur l'exercice 2007, l'EAE est exclusivement réalisée en NAF.rev2.*

En 2009, en même temps que le passage à RESANE et pour la première fois, le questionnaire ESA construction sera adapté au secteur de la promotion-construction qui fait désormais partie du champ de la construction (NAF 41.1) : il conviendra de refondre complètement l'enquête auprès des promoteurs actuellement pilotée par l'INSEE : champ pratique de collecte (notamment, interrogation ou non des SCI), méthodes de redressement, appariement avec SITADEL pour les SCI non interrogées,... L'extension du cadre chantier au secteur de la promotion immobilière permettra de produire de nouvelles statistiques orientées sur les investisseurs finaux, en plus de celles sur les seuls clients du secteur du BTP. En revanche, ce secteur n'est pas interrogé sur la ventilation de son chiffre d'affaires par région.

#### L'indice du coût de la construction (ICC) et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN)

Les travaux (menés principalement par l'Insee, avec l'aide du SESP) de rénovation méthodologique du mode de calcul de l'indice sont achevés, et le principe d'un passage à la méthode hédonique est acté. Le basculement pourrait intervenir pour l'indice du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> trimestre 2009. Le questionnaire de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) devra être aménagé sur le champ du collectif et de l'individuel groupé, avec l'introduction de nouvelles questions déterminantes de l'évolution des prix.

*Les données collectées dans le cadre de l'enquête PRLN seront diffusées dans des Informations-Rapides annuels. Elles seront complétées par des données SITADEL.*

*Par ailleurs, la mise en place de la méthode hédonique est aussi l'occasion de remettre à plat le mode de collecte de l'enquête PRLN, (face-à-face, qui est le mode actuel, très coûteux, téléphone, courrier, mixte) et la taille de l'échantillon. L'accroissement de l'échantillon renforcera les doublons avec l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) : il conviendra alors de mettre sur pied une stratégie pour au moins limiter l'impact sur les entreprises de promotion immobilière. Une mission de l'inspection générale de l'INSEE a été demandée pour examiner tous ces aspects.*

#### L'indice des prix de l'entretien-amélioration de logements (IPEA)

L'expérimentation de la collecte simplifiée pour les petites entreprises sans salarié se poursuit, moyennant quelques ajustements, et couvre désormais l'ensemble de l'échantillon pour ce qui est de

la phase de sélection des entreprises. S'agissant de la collecte conjoncturelle des prix, l'allégement sera complet en 2010.

### **3.2 Exploitation de fichiers administratifs**

#### FILOCOM

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le service économie, statistiques et prospective dispose tous les deux ans (années impaires) de données fiscales et foncières issues du mariage des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des propriétaires et des propriétés bâties.

Ce fichier fournit une information de première importance sur le couple logement-occupant. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat.

Le champ longitudinal s'est circonscrit jusqu'ici au logement (présence d'un identifiant logement). Il a permis notamment la réalisation en 2006 d'une étude réalisée pour la cour des comptes sur le parc locatif social sur la période 1999-2005, en 2007 d'une étude pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion social sur les ménages à bas revenus, et en 2008 d'une étude sur la mobilité résidentielle.

La dimension longitudinale pourrait être renforcée par l'ajout d'un identifiant individu qui permettrait de suivre la trajectoire résidentielle des personnes. Deux pistes sont envisageables : la première consiste à demander à la direction générale des impôts l'ajout de cet identifiant aux variables actuellement fournies pour le fichier 2010 ; la seconde serait de générer cet identifiant grâce aux techniques de hachage-chaînage utilisées en épidémiologie (modèles probabilistes reposant sur le calcul de scores).

### **3.3. Autres travaux**

#### Le compte satellite du logement

Les séries de comptes du logement couvrent les années 1984 à 2006. Les évolutions des loyers sont reprises dans le cadre central des comptes nationaux et sont transmises à Eurostat pour le calcul des parités de pouvoir d'achat.

Les méthodes de chiffrage de l'investissement et des locaux d'hébergement seront expertisées. La coordination du chiffrage du compte avec les évaluations de la comptabilité nationale sera confortée. Les efforts pour améliorer les délais de production ont été entrepris en 2006 : première évaluation des loyers et estimation partielle des dépenses d'énergie de l'année n disponibles au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides au logement à l'automne n+1, le compte complet étant présenté à la commission au printemps n+2. Ils ont été poursuivis en 2007 et 2008 : la mise en place de la nouvelle méthode de chiffrage de l'investissement permet dorénavant de présenter des chiffres dès le printemps n+1 pour une partie de l'investissement de l'année n.

Les études ou éclairages sur les thèmes connexes au logement, s'appuyant sur les productions statistiques du ministère de l'équipement et sur l'enquête logement de l'Insee réalisée en 2006 et diffusée au cours du premier trimestre 2008, seront renforcées.

### **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

#### Enquête sur le parc locatif social (EPLS)

La refonte de l'enquête devra être l'occasion d'alléger la charge de réponse pour les bailleurs, en ne faisant figurer dans le questionnaire que quelques renseignements basiques aisément extractibles de leurs systèmes d'information.

#### Indice du coût de la construction (ICC) et enquête PRLN

Le passage à la méthode hédonique va alléger de manière considérable la charge de réponse pour les entreprises interrogées : celles-ci devaient fournir jusqu'à présent non seulement les réponses au questionnaire d'enquête, mais aussi tous les documents techniques relatifs à la construction (plans, descriptifs des marchés, CTT, etc.). Seul le questionnaire et quelques pièces complémentaires seront désormais nécessaires.

## IPEA

L'expérimentation de la collecte simplifiée pour les petites entreprises sans salarié se poursuit, moyennant quelques ajustements, et couvre désormais l'ensemble de l'échantillon pour ce qui est de la phase de sélection des entreprises. S'agissant de la collecte de prix conjoncturelle, l'allègement sera complet en 2010.

## RESANE

Le projet Résane va permettre de supprimer de l'interrogation EAE le cadre comptable (le cadre détaillé est encore administré aux entreprises de plus de 100 salariés). La pré-impression des activités secondaires pourrait également faciliter le travail de réponse. Dans ce cadre, la future enquête sectorielle associée (ESA) s'appuiera en outre intégralement sur le cadre chantier de l'EAE construction qui a été rénové en 2005.

## **5. Aspects particuliers du programme 2008**

### **5.1. Aspects "régionaux et locaux"**

Une part importante (majoritaire) des sources sous la responsabilité du SESP couvre leur champ de manière exhaustive, ce qui permet le calcul de résultats au niveau régional ou infra-régional et leur diffusion, sous réserve des règles de secret. C'est notamment le cas pour Filocom, Sitaldel, ECLN, EPLS et EPTB.

### **5.2. Aspects environnement**

Dans le cadre de l'enquête PRLN, sera mise à l'étude la possibilité de récupérer des informations sur tous les éléments suivis par les nouvelles réglementations sur les logements neufs, notamment en matière d'économie d'énergie : diagnostic performance énergie, étude préalable sur les sources d'approvisionnement pour les permis de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

On mentionnera également l'enquête thématique sur les déchets produits par l'activité de la construction, ainsi que le projet d'enquête sur la consommation résidentielle d'énergie des ménages (cf. supra.).

### **5.3. Aspects européens**

L'enquête CIS5 2008, d'initiative européenne, aura lieu en 2009.

L'enquête thématique sur les déchets produits par l'activité de la construction permettra de recalculer les estimations biennales fournies à Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de déchets (RSD)

## **6. Publications**

- *Enquête annuelle d'entreprise*

Dépliant « Les entreprises de construction en 2005 », troisième trimestre 2007.  
« EAE – Construction 2005, Résultats définitifs » - SESP Infos rapides, mai 2007  
Les entreprises de la construction en 2006, SESP Infos Rapides, mars 2008.

- *Enquêtes thématiques associées aux EAE*

Deux SESP en bref : - les exportations des entreprises de construction en 2005  
- l'innovation dans la construction en 2004

• *Prix des travaux d'entretien - amélioration*

« L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - SESP Infos rapides, publiés à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence et mis à disposition sur le site Internet.

« Comptes du logement – édition 2007 (compte 2005) », les rapports du SESP collection chiffres et analyses, DAEI, juillet 2007

« Comptes du logement – premiers résultats 2006 et perspectives 2007 », les rapports du SESP collection chiffres et analyses, DAEI, à paraître mars 2007.

« Comptes du logement – édition 2008 (compte 2006) », les rapports du SESP collection chiffres et analyses, DAEI, juillet 2008

Dépliants « le compte du logement en 2005 » et « le compte du logement 2006 »

« les dépenses de logement en 2005 et 2006 : des rythmes de croissance jamais atteints », SESP en BREF n°19, juillet 2007

« les dépenses de logement en 2006 et 2007 », SESP en BREF à paraître, juin 2008

« les achats de logements en France par les étrangers », SESP en BREF, n°20, juillet 2007

« le nouveau prêt à 0 % gagne un nouveau public et le centre-ville », SESP en BREF n°21, octobre 2007

« logement social : des locataires plus âgés et plus modestes », SESP en BREF n°23, décembre 2007

« décomposition du prix des logements », Note de synthèse à paraître, avril 2008

« l'occupation du parc des ménages à faibles revenus », SESP en BREF, à paraître avril 2008

« la mobilité résidentielle », SESP en BREF, à paraître, juin 2008

« la localisation de la construction neuve au cours de la période 2005-2007 », SESP en BREF, à paraître, juin 2008

« les travaux d'amélioration financés par les ménages », Note de Synthèse, à paraître décembre 2008

« Résultats de la commercialisation des logements neufs » (trimestriel) - SESP Infos rapides publiés deux mois après la fin du trimestre concerné.

« Résultats de la construction » (mensuel) - SESP Infos rapides publiés à la fin du mois suivant.

« Résultats départementaux de la construction » (mensuel)- SESP Infos rapides, publié à la fin du mois suivant.

« En 2006 le prix moyen des terrains à bâtir est de 67 euros par mètre carré » SESP Infos rapides N°406 publiés en Décembre 2007

« Le parc locatif social au 1<sup>er</sup> janvier 2006 » SESP Infos rapides N° 382 publiés en Juillet 2007.

Dépliant « le logement en 2006 » publié en août 2007.

## **7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008**

Le projet de rénovation de l'enquête sur le parc locatif social a fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable par la formation « urbanisme - équipement – logement » du CNIS. Un comité de pilotage a été constitué. Le projet est en cours de définition et les développements seront réalisés de fin 2008 à 2010. L'aboutissement est prévu pour 2010.

Par ailleurs les démarches vis à vis de la direction générale des impôts, afin de construire un suivi statistique des mutations de biens immobiliers à partir des actes notariés ont été officialisées en 2004, pour s'inscrire dans le calendrier de mise en place de la base nationale de données patrimoniales. Malheureusement le projet n'avance guère pour l'instant, la base nationale de données patrimoniales (BNDP) n'étant pas organisée en info-centre. L'objectif de mise en place est reporté à 2009. L'accès aux bases de données notariales (point 2.2) est une alternative de court terme mais coûteuse.

Opération non explicitement prévue au moyen terme 2004-2008, l'enquête nationale sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) a été mise en place début 2006 pour satisfaire une demande très forte sur le prix du foncier.

*Conformément aux recommandations du CNIS dans son programme à moyen terme, il est envisagé d'étendre le champ de l'IPEA aux bâtiments non résidentiels. Deux réunions du comité de pilotage, associant syndicats professionnels et CSTB, se sont déjà tenues et la phase exploratoire a commencé en 2007 : il s'agit de savoir si la méthode des prestations représentatives peut s'appliquer à une part suffisante du champ du BNR. Faute de moyens, la collecte sur prestations représentatives pour quelques familles ne pourra pas être testée avant 2010. Pour les familles où cette méthode n'est pas adaptée, une méthodologie alternative reste à définir.*

## **1. Exposé de synthèse**

## **2. Travaux nouveaux pour 2009**

néant

## **3. Opérations répétitives**

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des propriétaires et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.

b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.

c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant

d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

Sont également pris en compte au sens du troisième alinéa ceux financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'Armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation les concernant.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seront également décomptés, pendant une période de cinq ans à l'expiration de la convention visée à l'article L.351.2 du CCH, les logements dont la convention est venue à échéance.

La DGUHC, maître d'ouvrage de l'inventaire SRU et la DAEI, maître d'ouvrage d' EPLS ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément.

- **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

### **Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)**

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujéttis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifient et les communiquent à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement.

Quatre rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999, 2002 et 2004.

La remontée nationale des données relatives à l'application du supplément de loyer de solidarité a été exceptionnellement reportée à l'année 2007 afin de prendre en compte les modifications législatives et réglementaires relatives aux modalités d'application du SLS devraient intervenir en 2006 dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement. D'autant que, les résultats du dernier rapport national de 2005, issus de l'enquête 2004, montrent que les dispositions actuelles d'application du SLS ont peu évolué entre 2002 et 2004.

Toutefois, l'enquête annuelle départementale nécessaire à l'établissement du rapport annuel sur l'application du SLS a été maintenue.

### **Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution**

La prochaine enquête sera réalisée en 2009.

- **Base de données sur les politiques territoriales de l'État de l'observatoire des territoires**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ont décidé en 2001 de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée (DGCL, DGUHC, DIACT, DIV), est consultable par internet sur le site [territoires.gouv.fr](http://territoires.gouv.fr) de l'observatoire des territoires coordonné par la DIACT et est dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accès social (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui l'utilise en complément de ses propres outils d'analyse financière et d'archivage des dossiers.

Afin de s'adapter aux évolutions techniques en cours et futures du ministère, la forme initiale de BOLERO a été remplacée en 2006 par l'application BOLERO WEB. Ce changement technique et technologique n'a affecté ni le type d'informations et de données contenues dans la base ni leur utilisation décrite précédemment. Il en a en revanche amélioré l'accessibilité et devrait faciliter l'interfaçage ultérieur avec d'autres systèmes d'information.